

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du mercredi 4 avril 2018 à 18 h 00

Petit Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Direction Développement, services urbains & énergie

Pôle Parcs, jardins & espaces naturels

1. Convention avec l'éleveur de vaches Highland pour l'éco pâturage (à partir de mi-mai).
2. Présentation du projet de panneaux sur la biodiversité.

Mission Développement durable et solidaire

3. Projet de Territoire Durable et Solidaire.
4. Points divers.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale, Membre suppléant

- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

Etaient excusés :

- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire

Monsieur DARBOIS ouvre la séance à 18 h 00 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

1^{er} Point : Convention avec l'éleveur de vaches Highland pour l'éco pâturage (à partir de mi-mai).

La ville de Metz va expérimenter l'éco-pâturage pour l'entretien extensif de deux parcelles d'un hectare chacune : l'une en bordure de Seille, rue sur le Gué (à l'extrémité du Sablon, en direction de Magny) et l'autre, rue Teilhard de Chardin à Metz-Nord, à l'arrière des bureaux des services techniques.

L'installation de façon permanente d'animaux d'élevage, itinérante ou temporaire dans les espaces verts des villes permet de réduire à zéro les déchets de tonte tout en procurant un environnement agréable et reposant pour les usagers et confère une dimension sociale aux espaces verts du fait de l'attrait qu'exercent les animaux sur les citadins.

Un partenariat sera noué avec un éleveur du pays de Bitche qui acheminera 2 vaches de race Highland sur chacun de ces deux sites. Cette race de bovins est rustique, paisible, mais apte à imposer le respect du public. Cette convention engage des moyens financiers de la Ville à hauteur de 2 340 €. Ce montant couvre les frais de déplacement du troupeau à Metz au printemps et son retour chez l'éleveur en automne. L'éleveur s'engage aussi à proposer 3 animations pédagogiques à destination des écoles de la Ville de Metz.

Un point de vigilance est souligné par la commission concernant les biches qui sont régulièrement présentes sur le site. Réponse : beaucoup d'espaces libres et sauvages seront conservés autour des enclos et les vaches ne seront présentes que de mai à octobre.

Mme THOMAS propose qu'un portail spécifique pour les biches, comme on en trouve en montagne, soit aménagé pour qu'elles puissent traverser les enclos en hiver.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

2^{ème} Point : Présentation du projet de panneaux sur la biodiversité.

En continuation des actions déjà entreprises – Edition du livre " Metz, Ville de Nature" en 2013, expositions sur la biodiversité messine au Plan d'Eau de 2016 à 2018 –, la Ville de Metz souhaite créer des panneaux sur la biodiversité. Ces panneaux seront déclinés et implantés sur différents sites possédant un caractère écologique fort. Leur implantation sera faite de manière à souligner et mettre en valeur les chemins de balade de la ville ainsi que sa trame verte et bleue.

Ces panneaux auront pour but d'interpeller le passant puis de le pousser à découvrir le contenu du panneau.

Le cahier des charges pour les panneaux biodiversité, présentant la démarche et le détail des thématiques abordées est joint à ce compte-rendu.

Ce point a été présenté aux élus de la commission à titre informatif, aussi il n'y a pas eu de vote.

Mme MOLINET souhaite qu'un travail collaboratif et transversal soit mené avec la Mission Développement Durable et Solidaire pour la conception et la réalisation des panneaux sur la biodiversité.

Mme MOLINET considère qu'un message uniquement positif n'est pas acceptable et qu'il est nécessaire d'y ajouter un aspect éducatif en raison des menaces pesant sur la biodiversité.

3^{ème} Point : Projet de Territoire Durable et Solidaire.

Une présentation de la méthode et du planning d'élaboration du projet de territoire durable et solidaire ont été réalisés auprès des membres de la commission.

Près de 80 organisations (associations, collectivités locales, institutionnels, entreprises...), plus d'une centaine de représentants des comités de quartiers et le Conseil Municipal des Enfants ont été mobilisés durant toute l'année 2017 sur cette phase de concertation. Les participants ont été invités à plusieurs ateliers "Rêver Metz en 2030" puis à "Ouvrir la boîte à idées" pour enfin préciser les actions prioritaires à décliner pour construire un projet de territoire durable et solidaire.

Sur cette base, et au regard des enjeux prioritaires qui ont été identifiés lors de la concertation, la municipalité a souhaité préciser les orientations et les objectifs stratégiques de son projet de territoire durable et solidaire, à savoir :

1. Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains :
 - a. Favoriser l'éducation au développement durable et solidaire, pour tous et à tous les âges de la vie ;
 - b. Satisfaire aux besoins essentiels : logement, alimentation, mobilité, éducation, santé, emploi... ;
 - c. Améliorer la qualité de vie pour tous.
2. Atténuer le changement climatique et adapter le territoire :
 - a. Viser la neutralité carbone en 2050 (avec un premier objectif de réduction de 40% des émissions du territoire d'ici 2030) et réduire les conséquences du changement climatique ;
 - b. S'adapter aux dérèglements climatiques actuels et à venir.
3. Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations :
 - a. Réduire les précarités et la grande pauvreté ;
 - b. Renforcer les solidarités : au sein de la population, entre les générations, avec les autres territoires.
4. Développer des modes de production et de consommation responsables :
 - a. Développer une consommation et des pratiques citoyennes responsables ;
 - b. Favoriser un développement économique responsable et valoriser les ressources locales ;
 - c. Adopter un fonctionnement exemplaire au sein des services ;

- d. Inscrire l'action de la Ville dans l'innovation, l'expérimentation, la recherche & développement, la recherche de l'efficacité.
5. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources :
- a. Valoriser et développer la biodiversité remarquable et ordinaire ;
 - b. Maîtriser les risques naturels et technologiques ;
 - c. Maîtriser les pressions sur les milieux, les ressources et la biodiversité ;
 - d. Soutenir les actions en faveur d'une Ville perméable et végétale.

Les cinq orientations stratégiques se déclinent en un peu plus de soixante-dix actions non exhaustives, non hiérarchisées et non exclusivement de compétence municipale. Une vingtaine d'actions phares exemplaires et reproductibles a été identifiée et plusieurs partenaires ont d'ores et déjà souhaité s'y impliquer fortement. Les actions récurrentes, et déjà engagées par la municipalité en faveur du développement durable et solidaire dans le précédent Agenda 21, seront bien évidemment poursuivies.

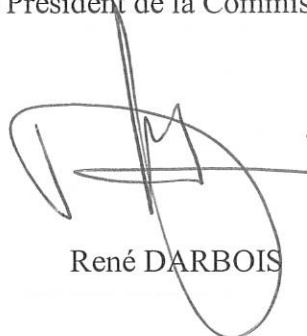
Un dispositif de suivi-évaluation du projet de territoire durable et solidaire sera élaboré. L'analyse des résultats sera effectuée annuellement dans le cadre du rapport annuel de développement durable et ce, dans la perspective d'une amélioration continue du territoire dans ce domaine.

Enfin, au regard de la collaboration privilégiée qui existe avec la Métropole et de son rôle important dans plusieurs actions du Projet de Territoire Durable et Solidaire, il apparaît que ce dernier constitue une contribution au Projet Métropolitain et renforce ainsi son ambition de devenir une Métropole de l'écologie urbaine et humaine.

Points divers :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 19 h 00.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS